



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accession des aides-soignants à la formation au métier d'infirmier

Question écrite n° 37523

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions d'accès des aides-soignants au métier d'infirmier. En cette période difficile, où les hôpitaux ont plus que jamais besoin de personnel et notamment d'infirmiers, et alors que les formations initiales sont de trois ans, il serait pertinent de faciliter l'accès à la formation d'infirmier pour les aides-soignants. En l'état actuel des choses, un aide-soignant souhaitant devenir infirmier ne peut accéder directement en deuxième année de formation en soins infirmiers, alors que son diplôme d'aide-soignant correspond justement à la validation de la première année. Il est donc forcé de refaire la première année, alors même qu'il détient déjà le diplôme d'aide-soignant. Elle souhaiterait savoir s'il est prévu de permettre aux aides-soignants diplômés d'accéder directement à la deuxième année de formation en soins infirmiers.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37523

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2021

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2520

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)